

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 25 octobre 1978

DELIBERATION 78-7 DU 25 OCTOBRE 1978

portant approbation du procès-verbal
de la réunion du 17 mai 1978

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 17 mai 1978.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

L. LANIER

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MAI 1978

(2ème réunion 1978)

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie" s'est réuni sous la Présidence de M. LANIER, le 17 Mai 1978 à 10 heures au siège de l'Agence, avec pour ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 Février 1978.
- 2 - Problèmes financiers :
 - a/ Compte financier 1977
 - b/ Décision modificative n° 1 au budget 1978
 - c/ Information sur les incidences financières des difficultés du G.E.C.
- 3 - Compte rendu d'activité de l'Agence 1977.
- 4 - Point des réflexions sur l'adaptation du IIIème Programme.
- 5 - Problèmes des barrages - Politique de l'Agence.
- 6 - Divers
 - Campagne nationale
 - Dénonciation des forfaits
 - Remises gracieuses
 - Taux d'aide aux industriels au titre de la ressource.

Assistaient à la réunion

- En qualité d'Administrateurs :

M. LANIER, Préfet de la Région d'Ile de France, Président
M. RICHARD, Vice-Président
M. TENAILLON
M. CHAMANT
M. de BOURGOING
M. PERNIN
M. BADGUERAHANIAN
M. DUBOIS
M. JOURDET
M. JOURDAN

M. RENARD
M. CHAMBOLLE
M. ROUSSELIN

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

M. VERNY à M. RENARD
M. GALLON à M. ROUSSELIN

Etaient absents et excusés :

M. TERRE
M. VINCENT
M. PERBEN
M. le Docteur TALON

- Assistaient au titre du Comité de Bassin :

M. BETTENCOURT, Président
M. SCHNEIDER, Vice-Président

- Au titre du Contrôle Financier :

M. QUINTIN, Contrôleur Financier

- Assistaient en outre à la réunion :

M. COUDURIER, à la demande de M. BOREL
M. LAHOUDIE, à la demande de M. VERNY
M. DELATRONCHETTE, à la demande de M. le Préfet LANIER

- Au titre de l'Agence :

M. VALIRON, Directeur
M. SALMON, Secrétaire Général
M. PINON
M. PINOIT
M. DARGENT
M. TIEN DUC
M. CADIOU
M. FABRE
M. CAILLE
M. OERLEMANS
M. BLANCHIN
M. MARUANI
M. BAYON DE NOYER
Mme MORAILLON, Agent Comptable

°°

Le Président LANIER ouvre la séance en prononçant le discours liminaire suivant :

Mes Chers Collègues,

Notre Conseil d'aujourd'hui compte un grand absent, M. SAGLIO, Délégué à la Qualité de la Vie et un nouveau membre particulièrement éminent, M. CHAMBOLLE, nouveau Directeur de la Prévention des Pollutions et Nuisances. Nous sommes tous très heureux, j'en suis sûr, que le choix du Gouvernement se soit porté sur l'un d'entre nous pour occuper le haut poste confié à M. SAGLIO : au cours de plusieurs années de travail en commun, nous avons pu mesurer les dons exceptionnels, la vivacité d'esprit, la parfaite connaissance des dossiers et aussi le franc-parler -parfois un peu caustique- qui vont lui permettre maintenant d'élever au plus haut ses importantes fonctions. Nous le verrons moins souvent, bien sûr, mais nous savons que, placé auprès de notre Ministre, nous ne le perdons pas. Permettez-moi de lui apporter en votre nom, avec mes vives félicitations, nos remerciements pour tout ce qu'il nous a donné jusqu'ici de lui-même en les accompagnant de nos sentiments de très fidèle amitié.

Je salue en votre nom aussi M. Thierry CHAMBOLLE qui nous vient tout droit du Cabinet de Monsieur D'ORNANO dont il a été, pendant plusieurs années, le Conseiller technique. M. CHAMBOLLE appartient au grand Corps des Ponts et Chaussées, et, vous le voyez, comme son prédécesseur, c'est aussi un homme jeune qui porte en lui l'espoir d'autres étapes d'une carrière déjà brillante. Je lui souhaite parmi nous la bienvenue en lui rappelant que nous avons l'habitude de compter beaucoup, en toutes occasions, sur la présence au milieu de nous du représentant du Ministère de tutelle.

o°o

Vous vous en souvenez, le dernier Conseil que nous avons tenu au début du mois de Février avait été consacré pour sa plus grande partie à l'examen des adaptations que nous envisagions d'apporter au contenu de notre IIIème Programme. Depuis, de très larges discussions ont eu lieu dans nos Commissions : elles ont permis de créer les conditions d'un accord général entre représentants de l'administration et représentants des utilisateurs sur les propositions qui nous avaient été faites. Nous savons maintenant sur quels objectifs nous diriger : la question figure au point n° 4 de notre ordre du jour et j'y reviendrai dans quelques instants.

Mais, tout de suite et pour que nous puissions mesurer au mieux nos propos, je voudrais m'arrêter sur les conséquences financières qu'implique la réalisation de ces objectifs. De quel poids seront-elles ? Ce poids vous semblera modeste : sur un programme d'un montant total de 3 000 MF, la charge ajoutée ne dépassera pas en fin de compte 90 MF (8 pour la pollution et 82 pour la ressource). Bien sûr, les blocages des années 1977 et 1978 nous ont fait prendre du retard dans nos recettes et les nouveaux taux de redevances que nous aurons à fixer pour la période à venir devront permettre de rattraper ce retard. Aurons-nous de plus à tenir compte, comme nous l'avions prévu, des conséquences de l'érosion monétaire ?

Les objectifs étant clairs maintenant sur le plan technique, le problème restant, on le voit, devrait être un problème de stratégie financière : à quelle hauteur et dans quelles conditions incorporer les augmentations prévues pour éviter la surcharge ?

La voie est étroite et nous avons deux écueils à éviter, le premier est la tentation de l'immobilisme : renoncer à prendre en compte les réalités techniques après les avoir cernées et mesurées ; ce serait, à coup sûr, reculer devant les responsabilités. A l'inverse, le second pourrait être la tentation maximaliste : elle risquerait de nous entraîner dans une voie incompatible avec les réalités économiques du jour. Nous aurons donc à nous tenir au

plus près de notre IIIème Programme tel que nous l'avons arrêté en contenu et en coût en 1977 en nous bornant à y introduire les moyens financiers correspondants strictement aux infléchissements que nous aurons jugés indispensables à son bon équilibre. Il me paraît sage que nous reportions à plus tard la réforme proposée par le Rapport "ROCARD" sur l'équilibre de notre programme qui introduirait une poussée de l'ordre de 8 % des redevances et que nous envisagions de ne pas appliquer l'effet de l'érosion monétaire sur nos dépenses. Si ce choix était retenu, à quel résultat parviendrions-nous ?

Les calculs dont il sera fait état au moment de la discussion -vous les voyez disposés en graphique devant vous- montrent que l'augmentation des redevances à attendre devrait être en moyenne, pour la "ressource" comme pour la "pollution", de l'ordre de 13 à 14 % par an jusqu'à la fin du programme. Ces nouveaux taux, inférieurs en 1979 à ceux déjà acceptés, permettraient de faire face à l'ensemble des dépenses avec les recettes prévues au programme d'origine en compensant les pertes de 1977 et 1978. Naturellement, nos calculs sont en francs 1977 et, si nous devons renoncer définitivement à y inclure les effets de l'érosion monétaire, il faut bien que nous nous rendions compte de ce que serait cette décision : elle correspondrait en réalité à une mesure de blocage de nos investissements.

Le Conseil aura à réfléchir sur cette stratégie qui pourra donner lieu aux dernières discussions au cours du mois de Juin dans nos Commissions siégeant en formation mixte avec celles du Comité de Bassin, de sorte qu'au début Juillet, devant le Comité de Bassin en réunion plénière, il puisse y avoir une première prise en considération des propositions que nous aurons ainsi élaborées. Pour le vote définitif, je crois qu'il serait préférable d'attendre que la politique économique du pays, aujourd'hui en cours de réexamen, soit connue avec plus de précision. Je vois donc un vote en Novembre.

Ainsi éclairés sur les aspects financiers, nous serons davantage à même tout-à-l'heure d'aborder le détail des adaptations. J'en rappelle succinctement les principaux axes.

• Pour la "pollution", outre la reprise des orientations déjà définies qui concernent les réseaux d'assainissement collectif et l'assainissement individuel, il s'agira essentiellement de mettre en route deux démarches :

- l'une concerne l'incorporation, mais seulement au titre du IVème Programme, d'un paramètre "azote" dans la redevance "pollution", comme les résultats des deux inventaires de 1971 et de 1976 en ont démontré la nécessité. C'est, à l'évidence, l'un des problèmes importants de demain. Mais, dès maintenant, l'Agence pourrait aider au financement des technologies de dénitrification ;
- l'autre consiste à agir avec plus de vigueur sur les matières organiques en modifiant leur rapport avec les matières en suspension dans le calcul de la redevance. Ce rapport, aujourd'hui égal à 2, pourrait être amené à 3. Dans ce domaine, la prudence s'impose : les industriels ne manqueront pas de nous le dire et de nous demander de regarder de près la modification des équilibres financiers qui résultera d'une telle mesure. Le point sera fait au cours de la discussion que nous allons avoir.

• Pour la "ressource", les principales modifications proposées portent sur les liens entre quantité et qualité, sur un complément au programme "sécheresse" et sur la lutte contre le gaspillage. Il s'agit essentiellement :

- d'améliorer les filières de traitement des eaux distribuées en Région Parisienne pour faire face à l'augmentation inquiétante des métaux lourds -selon la recommandation qu'en a faite récemment le premier rapport du "Comité des Experts",
- d'accroître l'effort en cours pour l'élimination des mêmes métaux lourds dans les rivières au titre de la politique d'objectifs de qualité,
- d'apporter une sécurité plus grande à la distribution en zone rurale en pratiquant là où elle apparaît nécessaire, une politique d'interconnexion des réseaux existants, et en développant en même temps des ressources de secours,
- de compléter les actions déjà entreprises pour agir sur les pertes d'eau dans les réseaux ou les fuites chez l'utilisateur.

°°°

Voilà ce que j'avais à dire pour introduire le point que je juge le plus importante de notre ordre du jour. Mais je n'oublie pas que nous devons entendre, avant d'entamer la discussion, le rapport de notre Agent Comptable, Mme MORAILLON, qui va nous présenter pour la première fois le compte financier de l'exercice 1977. Nous écouterons ce rapport avec intérêt car c'est l'ensemble des activités de l'Agence en 1977 qu'il retrace. Puis, nous parlerons encore de la décision modificative n° 1.

°°°

Le Président passe ensuite aux différents points de l'ordre du jour.

I - Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 Février 1978

Le Président invite les membres du Conseil à présenter leurs observations sur ce procès-verbal.

M. JOURDAN regrette que ce procès-verbal ne fasse aucune allusion à la notion de "critères d'efficacité" dans la procédure d'octroi d'aides de l'Agence, bien qu'il ait développé longuement ce point. Il ne demande cependant aucune modification de la forme du texte. Il est convenu que ce point sera réexaminé à l'occasion de la modification du programme.

Aucune autre observation n'étant faite, le procès-verbal de la réunion du 7 Février 1978 est adopté à l'unanimité.

(Délibération n° 78-3).

II - Problèmes financiers

a/ Compte financier 1977

Le Président déclare :

L'ordre du jour appelle maintenant l'approbation du compte financier de l'exercice 1977.

Nous devons entendre sur ce sujet le rapport établi par M. VERNY au nom de la Commission des Finances.

M. VERNY n'a malheureusement pas pu être là aujourd'hui, bien qu'il ait présidé les travaux de notre Commission. Il m'a demandé de l'excuser auprès de vous et a chargé son adjoint, M. LAHOUDIE, de lire à sa place son rapport.

Auparavant Mme MORAILLON va vous présenter le compte financier soumis à votre approbation.

Mme MORAILLON présente le compte financier 1977 qu'elle a établi. Elle commente les tableaux reflétant les charges et produits de l'exercice 1977 regroupés en "fonctionnement administratif" et "interventions" en les comparant d'une part, avec les résultats de l'exercice 1976, d'autre part, avec les prévisions budgétaires. Elle présente ensuite le bilan et ses principaux comptes. Elle indique que le fonds de roulement, tributaire des résultats de l'exercice, s'élève à 105 681 106 F. Elle signale l'existence d'un tableau retraçant l'évolution du fonds de roulement de ces dernières années.

M. le Président LANIER félicite Mme MORAILLON pour la clarté de son exposé qui retrace, pour l'année 1977, l'ensemble des activités de l'Agence.

M. LAHOUDIE donne ensuite lecture du rapport de M. VERNY, empêché, sur le compte financier 1977 (Annexe 1).

Le Président ouvre alors la discussion.

M. RICHARD insiste sur la nécessité d'harmoniser les actions menées par les différentes administrations et la politique financière de l'Agence, de façon à ne réaliser que ce qui est indispensable dans la conjoncture actuelle.

Sur une réflexion de M. BETTENCOURT, un large débat s'instaure sur les problèmes que rencontre l'Agence pour le recouvrement des redevances auprès de certaines communes.

M. LANIER propose que soit établie une liste des communes qui ne paient pas leurs redevances et que l'Agence n'accorde plus aucune aide à ces communes. Il estime qu'il est indispensable que l'Agence soit très exigeante pour le remboursement des dettes.

M. VALIRON fait le point des moyens dont dispose l'Agence vis-à-vis des communes défailtantes. Ainsi, lorsque l'Agence accorde à l'une d'elles une aide au bon fonctionnement (et non une aide à une installation nouvelle qui ne saurait être accordée à une commune débitrice), elle opère une compensation entre cette aide et la dette de la commune. Avec les communes débitrices, des contacts nombreux sont pris pour étudier les moyens d'étaler le paiement des dettes. En bref, la situation se normalise lentement vis-à-vis de ces communes.

M. DUBOIS explique que ce problème est le résultat d'une erreur de rédaction de l'article 14-1 de la loi de 1964 et il préconise une prise de contact avec l'Association des Maires de France en vue d'assouplir la position des Maires qui resteraient récalcitrants.

M. RENARD suggère de faire intervenir les Sous-Préfets auprès des communes concernées, alors que M. LANIER se montre plutôt sceptique sur cette solution.

M. CHAMBOLLE fait une distinction entre l'ancien et le nouveau régime de recouvrement des redevances. Il estime que, s'il faut faire preuve de compréhension pour les dettes relevant de l'ancien régime, il faut être sévère pour celles qui relèvent du nouveau régime, c'est-à-dire du système de la contre-valeur.

M. VALIRON relève que certaines communes refusent de mettre en place la contre-valeur en s'appuyant sur la mauvaise rédaction de la loi évoquée par M. DUBOIS. Il est difficile, en l'absence d'un texte contraignant, d'obliger ces communes à payer leurs dettes.

Enfin, M. BETTENCOURT évoque la possibilité d'une intervention de la Direction de l'Agriculture et du Génie Rural.

Pour conclure, M. le Président LANIER prend acte de l'accord du Conseil d'Administration pour que l'Agence fasse diligence pour le recouvrement de ces redevances en prenant contact avec les Préfets et Sous-Préfets d'une part, et, d'autre part, avec les Maires des communes concernées.

Le Conseil approuve alors à l'unanimité le compte financier 1977 présenté par l'Agent Comptable.

(Délibération n° 78-4).

b/ Décision modificative n° 1 au budget 1978

Le Président déclare :

La première décision modificative au budget 1978 vous est soumise aujourd'hui.

Celle-ci comporte en premier lieu des reports de crédits de l'exercice précédent pour un total de près de 20 millions de francs dont environ 19 millions pour études et interventions et le solde pour le fonctionnement et les investissements de l'Agence.

Elle comporte en outre des aménagements au budget primitif tenant compte de décisions modificatives provisoires, qui ont opéré, avec l'accord du contrôle financier, certains virements de crédit nécessaires à la liquidation de certaines dépenses.

D'autre part, elle comporte des dispositions quant aux ressources affectées qui doivent être introduites dans le budget.

Il donne alors la parole à M. LAHOUDIE pour qu'il présente le rapport établi par M. VERNY sur cette décision modificative.

M. LAHOUDIE donne lecture du rapport de M. VERNY
(Annexe 2).

M. QUINTIN attire l'attention sur le problème de l'augmentation des placements à la B.N.P. et il rappelle qu'au delà de 35 millions de francs l'accord du Ministère des Finances est nécessaire.

M. VALIRON rapporte que la Direction du Budget souhaite que soit réalisé un équilibre entre les recettes dues au placement et les sorties de fonds mais n'attache pas une importance capitale au niveau de placement autorisé. Il semblerait illogique de ne placer que 35 millions de francs, alors que notre trésorerie nous laisse 85 millions de francs disponibles. Il lui semble inopportun de demander aujourd'hui une autorisation au risque de n'avoir une réponse que dans 6 mois, lorsque notre trésorerie sera plus serrée.

M. RENARD, en son nom propre et au nom de M. VERNY (qui lui a donné pouvoir), exprime son accord pour l'augmentation de 15 millions de francs du placement à la B.N.P. Il est suivi en celà par l'ensemble du Conseil d'Administration.

Le Président met alors aux voix la décision modificative n° 1 qui est adoptée à l'unanimité.

(Délibération n° 78-5).

c/ Information sur les incidences financières des difficultés du G.E.C.

Le Président déclare :

Le Groupement Européen de la Cellulose connaît depuis quelque temps des difficultés financières qui ont conduit le Comité Interministériel d'Action pour les Structures Industrielles (C.I.A.S.I.) à élaborer un protocole d'accord entre le G.E.C. et les divers organismes en liaison financière avec ce groupe, dont les Agences de Bassin. Ce protocole devrait permettre un redressement de la situation en trois ans.

L'Agence "Seine-Normandie" est partiellement concernée par la très importante usine de LA SICA D'ALIZAY qui a obtenu dans le passé des aides très importantes de l'Agence.

Le projet de protocole a déjà été communiqué aux Commissions Réunies de l'Agence lors de la réunion du 12 Avril 1978. Il vous est demandé aujourd'hui, ainsi que le Ministère de l'Environnement le souhaite, de donner votre avis au Conseil sur ce projet.

Le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. VINCENT, empêché, ainsi conçue :

"L'Agence soulève le délicat problème de la SICA Alizay, qui résulte de la situation difficile des fabricants français de pâte à papier ; l'orientation suggérée consistant à :

- permettre un étalement des versements des redevances et des remboursements des prêts et d'avances par la SICA ;

- ne pas entraîner de retard supplémentaire dans la mise en service de la station d'épuration réalisée (en subordonnant le versement du solde des aides de l'Agence à ce "démarrage"), semble judicieuse.

L'essentiel paraît bien être de s'efforcer à rendre utiles les aides déjà accordées par l'Agence, c'est-à-dire de mettre en service la station d'épuration construite (qui coûte 7 MF en frais d'exploitation, mais permet de réduire de 3 à 4 millions de francs la redevance de pollution payée par la SICA), en étalant éventuellement la charge financière pour la SICA, mais sans déroger autrement qu'en trésorerie aux règles générales retenues en la matière.

Cependant, les projets d'extension future de la capacité de l'usine de la SICA sont un peu inquiétants ; ils devraient être assortis d'un calendrier précis et ferme de dépollution. Y a-t-il déjà un avant-projet d'épuration correspondant aux rejets supplémentaires ?

Le Président ouvre alors la discussion.

M. RICHARD, en qualité de représentant des Industriels, rappelle l'intérêt que représente la SICA d'Alizay quant au problème de l'emploi. D'autre part, il rappelle que celle-ci est victime d'une véritable guerre économique. Cependant, il observe que la SICA et l'industrie papetière représentent 70 % de la pollution de la Basse-Seine et qu'il est essentiel que soient mis en place les dispositifs d'épuration prévus. D'autre part, il serait absolument illogique que l'Agence intervienne au niveau des frais d'exploitation.

M. le Président LANIER soulève le problème de la bonne gestion de la SICA d'Alizay car il ne serait pas justifié d'accorder des facilités à une entreprise non viable. Diverses informations lui sont apportées à ce sujet et il en ressort que le G.E.C. est une entreprise saine.

M. CHAMBOLLE indique que le protocole a été signé le 11 Mai, mais que certaines de ses dispositions sont défavorables à l'Agence. Le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie en a appelé auprès du Premier Ministre pour que certaines dispositions soient modifiées. Celui-ci n'a pas encore fait connaître sa réponse.

M. VALIRON juge que si certaines clauses du protocole sont acceptables, telles les clauses relatives au moratoire des dettes du G.E.C., d'autres ne peuvent être admises. Le dispositif d'épuration de la SICA doit être mis en place nécessairement et les frais d'exploitation ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'Agence. Cependant, la SICA bénéficiera de la prime au bon fonctionnement et elle verra sa redevance pollution diminuée à proportion de la pollution enlevée.

Le Conseil s'associe à cette argumentation et souhaite qu'elle soit prise en compte par le Premier Ministre pour qu'il accorde des modifications du protocole en ce sens. Il donne accord au Directeur pour signer ce protocole à condition qu'il soit modifié comme il vient d'être dit.

III - Compte rendu d'activité

Le Président déclare :

L'année 1977 a été, je vous le rappelle, la première année du IIIème Programme de l'Agence. Elle a coïncidé avec quelques événements importants qui ont marqué l'activité de l'Agence au cours de cette période.

Il s'agit d'abord des difficultés économiques du pays qui ont conduit à diminuer les moyens financiers de l'Agence et ont rendu nécessaire une adaptation du IIIème Programme.

En second lieu, les résultats du deuxième Inventaire National de la pollution, fait en 1976, ont permis de mesurer le chemin parcouru depuis cinq ans en matière de lutte contre la pollution et de prendre une mesure plus exacte de l'action à venir.

Enfin, le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie a vu ses attributions développées et la mise en place de structures nouvelles telles l'A.N.R.E.D. a conduit à repréciser le rôle de l'Agence.

C'est autour de ces différents thèmes qu'a été construit le rapport d'activité qui va vous être présenté aujourd'hui. Si vous l'approuvez, il sera bien entendu publié comme d'habitude dans un prochain Bulletin.

M. VALIRON met principalement en relief les résultats de l'Inventaire National de la Pollution de 1976. La comparaison de ces résultats avec ceux de 1971 permet de noter une amélioration générale des rivières du Bassin, notamment en ce qui concerne le niveau de l'oxygène et de la DBO₅. Sur d'autres paramètres comme l'azote, on note au contraire une détérioration, ceci doit conduire l'Agence à une réorientation de son action.

Le Conseil d'Administration prend acte de ce compte rendu d'activité et décide d'en autoriser la publication dans les conditions habituelles.

IV - Point des réflexions sur l'adaptation du IIIème Programme

A l'invitation de M. le Président LANIER, M. VALIRON fait le point des discussions qui ont eu lieu en Commissions au sujet de l'adaptation du IIIème Programme. Il cite notamment les discussions relatives aux problèmes de l'azote et de l'assainissement individuel. Il indique que les Commissions ont marqué leur accord général sur les propositions qui leur ont été faites, mais que celles-ci n'ont pas encore été définitivement chiffrées. D'autres réunions seront donc encore nécessaires.

Il commente ensuite une note distribuée en séance, relative à des propositions pour la fixation des redevances corrélatives à la révision du IIIème Programme en 1978. Il rappelle les modifications du programme qui ont déjà été faites en conséquence du blocage des redevances dû aux conditions économiques des années 1976 et 1977.

Pour la pollution, il propose que, pour l'avenir, la stratégie soit la suivante :

- maintenir en francs courants le programme voté en 1977 en y incorporant seulement les réajustements techniques les plus indispensables et sans tenir compte de l'érosion monétaire ;
- accepter que le retard résultant de la dépréciation du franc se traduise le moment venu par une baisse inévitable du contenu du programme ;
- renvoyer à plus tard la réforme proposée par M. ROCARD, relative à la constitution d'une trésorerie suffisante pour équilibrer en tous points les dépenses.

Il résulterait de ce dispositif des redevances d'équilibre dont la hausse resterait modérée, mais qui néanmoins permettraient de se tenir au plus près du programme voté. Toute autre solution constituerait soit une tentative maximaliste, incompatible avec la situation actuelle, soit, comme l'a dit le Président, un recul inacceptable.

M. VALIRON indique de plus, que parmi les mesures techniques qui sont proposées, la remise en cause du rapport $MO = MES \times 2$, qui passerait à $MO = MES \times 3$, lui paraît la plus indispensable. Le nouveau rapport se traduirait par une baisse du taux des MES et une augmentation du taux des MO, dispositif qui avantagerait plutôt les collectivités locales et désavantagerait plutôt les industriels. Mais il est nécessaire de ne pas s'en tenir à cette approximation et d'examiner de près les chiffres résultant des calculs. Les Commissions seront éclairées avec précision à leur prochaine séance sur ce point.

Dans l'ensemble, il devrait apparaître, des propositions présentes, une augmentation de la redevance "pollution" de 13 à 14 % par an.

Pour le prélèvement, il est prévu une augmentation des redevances de l'ordre de 12 à 12,5 % par an.

M. BADGUERAHANIAN reconnaît que sur le plan de l'efficacité, il est logique de s'attaquer plus particulièrement aux MO et au paramètre "ammonium". Cependant, la modification du rapport entre MES et MO, entraînant pour les industriels une augmentation de leurs redevances qui pourrait atteindre 33 %, ne lui paraît pas raisonnable dans la conjoncture économique actuelle. Il suggère d'étudier la possibilité d'une autre solution consistant, par exemple, en la remise en cause de la notion d'équivalent/habitant.

M. TENAILLON se trouve d'accord avec M. BADGUERAHANIAN sur le fait qu'il apparaît inopportun dans les circonstances actuelles de transformer trop profondément l'équilibre entre les charges des différents partenaires dans la lutte contre la pollution. Ce sont les industriels qui connaissent les difficultés les plus graves du fait de la conjoncture économique et le moment paraît mal choisi pour leur demander un effort accru.

D'autre part, il estime dangereux de renoncer définitivement à prendre en compte les fluctuations monétaires. Il est trop tôt pour prendre une telle décision car la conjoncture peut ne pas être demain ce qu'elle est aujourd'hui. La décision ne peut être arrêtée que pour le court terme, un an par exemple. Pour l'avenir, il faut se garder des possibilités de revenir à ce qui avait été prévu au programme voté.

M. RICHARD indique qu'une réunion doit se tenir au C.N.P.F. dans un proche avenir, afin d'évoquer les problèmes d'augmentation de redevances dans les 6 Bassins. Les propositions faites dans chacun des 6 Bassins feront certainement l'objet de rapprochements.

M. JOURDAN regrette que les propositions qui sont faites au Conseil ne portent pas également sur les conditions d'octroi des aides de l'Agence. Il souhaite que soient introduits des critères d'efficacité. Ce point lui paraît essentiel. Quels doivent être ces critères ? L'efficacité entendue au seul sens de la définition des objectifs de qualité n'est pas satisfaisante car l'attribution des aides faite uniquement en fonction du milieu récepteur conduit à des disparités. Il estime que l'Agence doit pouvoir, au moins dans certains cas, aider les investissements les plus rentables en fonction du coût de la pollution enlevée, par exemple, et cela quel que soit le milieu récepteur des rejets.

Inversement, il estime qu'il ne faut pas apporter d'aide à des investissements dont l'efficacité est faible. Il préconise, de plus, des aides accordées d'abord sous la forme de prêts et ultérieurement transformées en subvention lorsque les objectifs de l'opération aidée auront été réalisés.

Il souhaite vivement que ces propositions fassent l'objet en Commission d'un examen très attentif au moment de la révision du programme.

M. CHAMBOLLE estime justifiées les remarques de M. JOURDAN en ce qu'elles correspondent à la logique des Services de l'Industrie et des Mines, selon laquelle il faut rechercher pour chaque industriel la meilleure dépollution possible, compte tenu des techniques existantes. Cette logique est différente de la logique de l'Agence qui consiste à mettre au premier plan la qualité du milieu récepteur.

Pour assurer la cohérence de la doctrine qui apparaît ainsi difficile entre ces deux points de vue, il préconise d'entamer sur ce point la concertation accrue entre les Agences et les Services des Mines que ceux-ci souhaitent à l'occasion de la révision des programmes. Il annonce la constitution, au niveau de sa Direction, d'un groupe de travail comprenant un certain nombre de chefs du Services de l'Industrie et des Mines et les Directeurs des Agences de Bassin. Ce groupe de travail aura à formuler des recommandations à l'adresse des Conseils d'Administration des Agences et à fixer une ligne de conduite pour les interventions faites au niveau de l'Etat.

Le Président LANIER se déclare, lui aussi, intéressé par les observations de M. JOURDAN et souhaite qu'elles soient examinées par les Commissions dans les discussions qui doivent continuer sur les aménagements du programme. Il observe cependant que le Conseil d'Administration de l'Agence doit rester libre de ses décisions et, qu'en cette occasion comme dans les autres, il n'aura pas à suivre obligatoirement les orientations qui lui auront été suggérées de l'extérieur, fut-ce par la tutelle.

En conclusion, le Conseil d'Administration, au titre des modifications à apporter au programme, retient la prise en compte des adaptations proposées par les Commissions sur les aspects techniques, pour un total de 90 MF.

En ce qui concerne la stratégie financière, il retient que les propositions définitives devraient être fondées :

- sur le maintien en francs constants de l'évaluation du programme tel que revu et voté en 1977 (avec adjonction des 90 MF correspondants aux actions nouvelles) ;
- sur une augmentation des redevances permettant d'équilibrer ce programme pour les années à venir ;
- sur une adaptation du rapport MO/MES allant dans le sens d'une plus grande efficacité dans la lutte contre la pollution.

Il appartiendra aux Commissions du Conseil siégeant en Juin en formation mixte avec celles du Comité de Bassin d'avancer dans la mise au point de ces adaptations, qui devraient être présentées pour une première prise en considération au Comité de Bassin siégeant le 6 Juillet. L'adoption définitive est prévue pour les mois d'Octobre ou Novembre.

V - Problème des barrages: Politique de l'Agence

Le Président déclare :

L'Agence a retenu comme action prioritaire la réalisation de barrages-réservoirs, grands ou moyens ouvrages ou encore retenues collinaires. Cette politique nécessite des efforts financiers conjoints de la part des maîtres d'ouvrage, des Pouvoirs Publics et de l'Agence.

La Conférence des Présidents des Comités de Bassin et des Conseils d'Administration des six Agences s'est penchée sur les difficultés posées par cette politique, notamment à propos de la compensation des préjudices subis par les collectivités touchées par les submersions, la constitution des maîtres d'ouvrage et enfin, l'acquisition des emprises concernées. La Conférence des Présidents préconise sur ces problèmes une série de mesures concrètes.

Un montage audiovisuel relatif aux barrages est présenté au Conseil d'Administration. Les Administrateurs expriment leur satisfaction sur l'intérêt et la qualité de ce montage.

M. DARGENT fait ensuite un exposé au cours duquel il fait le point de l'état d'avancement de la politique de réalisation des barrages et des problèmes posés par elle, notamment concernant la compensation des préjudices subis par les collectivités, la constitution des maîtres d'ouvrage et l'acquisition des emprises.

Il évoque l'état de la réflexion concernant la lutte contre les inondations et l'éventualité de l'institution d'une redevance spécifique.

Le Président LANIER estime indispensable que tous les projets de barrages, dont la réalisation a été prévue par l'Agence, arrivent à être réalisés selon le calendrier proposé et que leur financement soit assuré à temps dans de bonnes conditions.

M. CHAMBOLLE précise alors que, pour le barrage AUBE, le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie attend les propositions de l'Agence, non encore définitivement arrêtées, pour soumettre le plan de financement de ce barrage au prochain Comité Interministériel pour la Qualité de la Vie.

A propos du barrage d'ORIGNY SAINTE BENOITE, M. VALIRON informe le Conseil de l'acquisition à l'amiable de 400 hectares de terrains (sur 1 600 hectares environ). Il évoque le problème de l'indemnisation de la Sucrerie d'Origny Sainte Benoite et expose les solutions préconisées par le rapport d'expert distribué en séance. Il propose que le Conseil donne mandat à la Commission des Aides du 24 Mai pour trancher cette question.

Le Conseil adopte cette proposition.

Enfin, à propos du barrage AUBE, M. JOURDET souhaite que sa réalisation n'apparaisse pas liée à celle de la centrale nucléaire de Nogent sur Seine, afin de ne pas inquiéter l'opinion publique. Il lui est donné acte de ce souhait.

VI - Divers

Campagne d'Information sur l'Eau : Interventions au profit des départements

Le Président déclare :

Les Conseils Généraux et les Autorités Académiques de plusieurs départements ont décidé de mettre en oeuvre dans les écoles certaines actions d'information relatives à l'eau, en s'appuyant sur l'Agence de Bassin, à qui il est demandé d'apporter une aide en fournissant notamment des documents éducatifs.

La demande a été présentée aux Commissions Réunies de Février, qui ont accordé l'aide sollicitée en souhaitant que leur décision soit confirmée en séance plénière du Conseil.

M. QUINTIN rappelle le désaccord qu'il avait exprimé, il y a quelques mois, alors qu'il estimait que la totalité des crédits consacrés à l'information devait être imputée sur le budget "publicité" et non sur des crédits d'intervention. Il indique qu'après explications complémentaires données par M. VALIRON, ce désaccord n'existe plus.

Le Conseil confirme sur ce point la décision des Commissions Réunies.

Dénonciation de forfaits-pollution

Le Conseil d'Administration décide d'autoriser la mesure directe des flux polluants produits par les établissements industriels dont la liste est soumise, en vue de la détermination de l'assiette de la redevance.

Demande de remise gracieuse de la redevance pour prélèvement et consommation

Le Conseil d'Administration décide la remise gracieuse des redevances prélèvement et consommation dues par la Blanchisserie des Laitières S.A pour la période antérieure au IIème Programme de l'Agence.

(Délibération n° 78-6)

Taux d'aide aux industriels

Le Président déclare :

Le programme d'intervention de l'Agence a prévu d'apporter une aide aux industriels souhaitant opérer un transfert de prélèvement des eaux souterraines vers les eaux superficielles.

Il est apparu que les taux d'aides en vigueur (35 % en prêt et 10 % en subvention) n'étaient pas assez incitatifs dans tous les cas pour décider les industriels à soutenir cette politique.

D'autre part, cette aide étant applicable dans tout le Bassin, l'Agence a dû financer des investissements de cette nature dans des secteurs où n'en apparaissait nullement le besoin.

Pour remédier à ces inconvénients, les Commissions Réunies ont donc jugé qu'il était préférable, tout en restant dans l'enveloppe financière prévue, de moduler en plus ou en moins ce taux d'aide en fonction de l'intérêt effectif que présente la conservation d'un potentiel en eau souterraine.

Le Conseil décide d'adopter les propositions qui lui sont faites.

M. JOURDAN fait ensuite remarquer que l'aide dont il s'agit est une aide à l'investissement, alors qu'en fait, si les industriels ne font pas le transfert, c'est que les collectivités locales leur vendent l'eau du réseau à un prix trop élevé.

Le Conseil décide qu'un débat sera ultérieurement suscité pour étudier les moyens d'obliger les distributeurs à baisser leurs prix dans le cas de vente d'eau aux industriels opérant un transfert de prélèvement.

Remboursements des "trop-perçus"

Le Conseil d'Administration décide de donner pouvoir aux Commissions pour statuer sur des remboursements de "trop-perçus" de contre-valeur.

°°

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président LANIER lève la séance à 13 heures.

°°

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MAI 1978

Délibération n° 78-3 du 17 Mai 1978
portant approbation du procès-verbal de la réunion du 7 Février 1978

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie", après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès
verbal de la réunion du 7 Février 1978.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

F. VALIRON

Le Président
du Conseil d'Administration

L. LANIER

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MAI 1978

Délibération n° 78-4 du 17 Mai 1978
portant approbation du compte financier de l'exercice 1977

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie", après en avoir délibéré, approuve le compte financier de
l'exercice 1977 présenté par l'Agent Comptable.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

F. VALIRON

Le Président
du Conseil d'Administration

L. LANIER

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MAI 1978

Délibération n° 78-5 du 17 Mai 1978

portant approbation de la décision modificative n° 1 du Budget de 1978

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n° 1 du Budget de 1978 de l'Agence ; en conséquence de cette décision, le budget est arrêté aux sommes suivantes :

| Désignation | Budget primitif | Décision modificative n° 1 | Total |
|---------------------------------|-----------------|-------------------------------|--------------|
| RECETTES | | | |
| SECTION I | 440 106 000 | 24 605 427 | 464 711 427 |
| SECTION II | 48 019 000 | - | 48 019 000 |
| Total des recettes | 488 125 000 | 24 605 427 | 512 730 427 |
| DEPENSES | | | |
| SECTION I | | | |
| A - Fonctionnement | 33 476 000 | 393 525 | 33 869 525 |
| B - Etudes et interventions | 382 718 000 | 16 549 354 | 399 267 354 |
| C - Ressources affectées | 4 113 000 | 24 605 427 | 28 718 427 |
| TOTAL SECTION I | 420 307 000 | 41 548 306 | 461 855 306 |
| SECTION II | | | |
| A - Immobilisations | 1 867 000 | 273 988 | 2 140 988 |
| B - Interventions | 72 930 000 | 2 453 182 | 75 383 182 |
| TOTAL SECTION II | 74 797 000 | 2 727 170 | 77 524 170 |
| Total des dépenses | 495 104 000 | 44 275 476 | 539 379 476 |
| Variation du fonds de roulement | - 6 979 000 | - 19 670 049 | - 26 649 049 |

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MAI 1978

Délibération n° 78-6 du 17 Mai 1978
portant annulation de 3 ordres de recettes
(Blanchisserie des Laitières S.A)

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie" ;

- Vu la demande de remise gracieuse, déposée par la Blanchisserie des Laitières S.A, se rapportant aux redevances arriérées dues pour la période antérieure au 11ème Programme de l'Agence (1969, 1970, 1971) ;
- Vu la proposition du Directeur ;
- Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable de l'Agence ;
- Considérant que la Blanchisserie des Laitières S.A est une entreprise de petite dimension pour laquelle un rappel de redevance sur 8 ans constituerait une charge très importante ;
- Considérant la bonne fois du redevable ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Les ordres de recettes dûs par la Blanchisserie des Laitières S.A représentant l'arriéré dû au titre des années 1969, 1970, 1971 et ayant fait l'objet des titres n° 12.507, 12.515, 12.525 d'un montant total de 1 870 F, sont annulés.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

ANNEXE I

Rapport de Monsieur VERNY sur le compte financier de 1977

Lors de la réunion de votre Commission des Finances, qui s'est tenue le 9 Mai dernier, Mme MORAILLON, Agent comptable de l'Agence a fait un exposé complet et détaillé du compte financier de l'exercice 1977. Une large discussion s'est ensuite engagée sur ce document.

Les membres de la Commission n'ont fait aucune remarque sur le détail de ce compte, chacun ayant apprécié la qualité du travail présenté par l'Agent comptable et dont il y a lieu de la féliciter.

La discussion a en effet porté sur deux aspects fondamentaux de ce compte, qui sont :

- d'une part son résultat même qui se traduit, pour l'exercice en cause, par un prélèvement sur le fonds de roulement -et les conséquences qu'il convient de tirer à l'avenir de cette situation pour conserver à l'Agence un équilibre financier raisonnable- ;
- d'autre part le pourcentage du recouvrement et son évolution qui traduit l'état des relations entre l'Agence et les redevables.

°°°

Reprenons ces deux points, si vous le voulez bien :

1/ L'exercice 1977 est en perte puisqu'il se traduit par un prélèvement de 22 MF sur le fonds de roulement, alors que l'exercice précédent avait comporté un abondement de 37 MF. Cette situation comporte plusieurs explications :

- Outre le fait relevé par l'Agent comptable que l'exercice 1977 a supporté le règlement d'une grande partie des primes pour épuration imputables à 1976, le Directeur a rappelé la réduction des redevances de 1977 imposée par le plan anti-inflation du Gouvernement, alors que l'Agence avait à faire face aux règlements des engagements souscrits précédemment.

A cet effet d'ailleurs, le budget avait prévu un emprunt à moyen terme de 32 MF, auquel l'Agence n'a finalement pas été autorisée à recourir. Elle a par conséquent pu assurer ses paiements par le recours au court terme, mais il est bien évident qu'au terme de l'exercice la couverture définitive des besoins n'est possible que par une ponction sur le fonds de roulement.

Il faut espérer que le freinage des engagements, appliqué dès le 2ème semestre de 1976, poursuivi en 1977, pourra faire sentir pleinement ses effets vers la fin de 1978 et qu'une trésorerie normale pourra dès lors être assurée à la fin de l'année 1979. Ce rééquilibrage implique que le taux de redevance puisse revenir en 1979 à un niveau voisin de celui décidé et voté fin 1976 pour assurer la contrepartie du programme d'activité de l'Agence.

Il convient de remarquer que le fonds de roulement apparaît pour 105 MF au bilan de 1977, et qu'il représente environ 2 fois et demi les dépenses mensuelles moyennes. Cette situation a tout particulièrement appelé l'attention de notre Contrôleur Financier qui a fait remarquer que l'on se trouvait ainsi à une côte d'alerte, puisque le niveau normal, pour l'Agence, de son fonds de roulement se situe à trois mois de coût global de fonctionnement. Il serait dangereux et téméraire de ne pas s'alarmer de cette situation. Ce sentiment est d'ailleurs partagé par vos Commissions, ce qui les a conduit à souhaiter que le problème de cet équilibre soit très présent à l'esprit des membres du Conseil lorsqu'ils fixeront les charges et les recettes qui vont découler dans les mois à venir de la révision à mi-parcours du IIIème Programme d'intervention.

A cet égard, un long échange de vue est intervenu mettant en lumière la très grande prudence qui devra présider à la définition des engagements futurs de l'Agence. Le représentant du service de l'Industrie et des Mines de la Région d'Ile de France a spécialement insisté sur la notion de "critères d'efficacité" dans la mise en oeuvre des procédures d'aide et il lui apparaît qu'un effort d'harmonisation doit être fait entre les actions entreprises par les administrations et celles qui sont diligentées par l'Agence.

Cette question débordant largement l'ordre du jour de la Commission des Finances, celle-ci a demandé que l'attention du Conseil soit attirée sur ce problème essentiel et souhaitée qu'un débat complet sur ce sujet puisse s'instaurer prochainement. Il lui a semblé que l'examen de la révision du IIIème Programme pourrait donner à cette préoccupation sa véritable dimension. Elle a souhaité aussi que la Mission Déléguée en soit saisie à son tour.

2/ Votre Commission a abordé ensuite l'examen des résultats du recouvrement et pris connaissance avec intérêt du rapport spécial établi sur ce sujet.

Si les Commissaires ont noté avec satisfaction l'amélioration des rentrées et en ont félicité Mme MORAILLON, ils ont constaté également la régularité des paiements des industriels et des distributeurs. Ils ont noté par contre, la lenteur de la résorption du recouvrement des dettes des communes retardataires. Ils ont souhaité qu'un document plus détaillé soit préparé sur ce point de façon à saisir l'Association des Maires, tant en ce qui concerne le passé, que le problème nouveau de la non inscription par certaines communes de la contre-valeur. Ils ont

demandé qu'une action sélective soit menée auprès des maires qui doivent des redevances, en commençant par ceux dont les dettes sont les plus élevées.

Examinant les raisons de certains refus de payer les redevances, qui apparaît comme une mesure de rétorsion répondant à un refus de l'Agence d'apporter une aide financière, votre Commission a conclu à l'absolue nécessité, déjà affirmée, que l'action réglementaire et l'action financière soient cohérentes et que la politique d'aides de l'Etat et celle de l'Agence soient homogènes.

A l'issue de ces réflexions sur le compte financier de 1977, constat des résultats de l'exercice auquel il s'applique mais aussi, et peut être, surtout, source de réflexion éclairant la politique à suivre dans l'avenir, votre Commission des Finances vous propose l'adoption de cet important document et souhaite que vous fassiez vôtres les conclusions qu'elle en a tirées.



ANNEXE 2

Rapport de Monsieur VERNY sur la Décision Modificative n° 1 du Budget de 1978

La Commission des Finances de votre Conseil a examiné le 9 Mai dernier la décision modificative n° 1 dont l'objet principal est le report au budget de 1978 de crédits non utilisés sur l'exercice précédent ; il s'y ajoute la régularisation de divers virements de crédits de compte à compte, ainsi que la comptabilisation des ressources affectées.

Les reports de crédits d'intervention qui sont demandés se font sans changement d'affectation, sauf pour 2 438 000 F de subventions qui sont utilisés pour doter le compte des réservations de terrain par achats directs, compte qui n'avait été ouvert que pour mémoire au budget primitif. Cette dotation permettra l'achat, pour la conservation des champs captants de MONTEREAU, de diverses parcelles dont les propriétaires désirent se séparer.

Sur les crédits d'étude, le représentant du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie a constaté le montant élevé du report demandé 2 335 000 F. Le Directeur a précisé que pour 96 %, il s'agissait de crédits déjà engagés pour des marchés dont l'exécution s'étale sur deux ou plusieurs exercices.

Dans le domaine du fonctionnement, le report des crédits engagés pour achats d'immobilisations n'appelle pas de remarque.

Sur les frais de personnel, le Contrôleur Financier a donné son accord pour l'engagement d'un agent contractuel de catégorie II à la place d'un fonctionnaire, mais a demandé que la mutation des postes soit néanmoins reportée au budget de l'année prochaine. Il a également exposé qu'il ne ferait pas obstacle au paiement d'un rappel de prime de productivité, à verser aux agents contractuels au titre de l'an passé, si une décision favorable est prise à ce sujet par la Commission ad-hoc. Cependant, compte tenu du faible montant nécessaire à cet effet, 33 000 F, il a estimé qu'il n'était pas nécessaire de faire un report de crédits pour augmenter les 11 MF déjà inscrits au chapitre concerné du budget primitif.

Votre Commission a constaté avec satisfaction, que le système des ordres de service du Ministère de l'Environnement fonctionnait maintenant convenablement et que le versement des fonds dûs à l'Agence se faisait normalement évitant ainsi des découverts contre lesquels le Conseil avait autrefois protesté. Désormais, le Directeur n'engage plus aucune opération pour le compte du Ministère

sans ordre de service et n'accepte pas de commencer des opérations au vue d'une simple lettre ; elle a demandé la régularisation des deux opérations engagées de cette façon pour un montant de 138 500 F.

Répondant enfin à un exposé de M. VALIRON sur la situation de trésorerie de l'Agence, votre Commission a donné son accord à l'augmentation de 15 MF des placements à la B.N.P.

Sur le reste du contenu de la décision modificative, notamment le report des crédits d'information, les virements de compte à compte et l'introduction dans le budget, en recettes et en dépenses, des ressources affectées, votre Commission des Finances n'a pas soulevé d'objection ; elle vous propose donc d'approuver la décision modificative n° 1 qui vous a été proposée par le Directeur, sauf à y supprimer, à la demande du Contrôleur Financier, le report de 33 336 F de frais de personnel.

